

CENTRE EUROPEEN D'APPUI AUX ELECTIONS

AVIS DE MARCHÉ DE FOURNITURES

Fourniture de Gilets Electoraux Pour les Elections au Burkina Faso
Lieu d'exécution – Ouagadougou au Burkina Faso

Le Centre Européen d'Appui aux Elections (ECES) a reçu une subvention de l'Union européenne et des contributions et co-financements du Grand-Duché de Luxembourg, de la République d'Autriche, de la République Fédérale d'Allemagne, de la République Française et du Royaume du Danemark, pour la mise en œuvre d'un projet d'appui au processus électoral de 2015-2016 au Burkina Faso. Il prévoit utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements dans le cadre du présent marché. Aucune partie (sauf ECES) ne pourra se prévaloir de droits au titre de la subvention ou des contributions ou encore des co-financements, ni revendiquer les montants versés. En aucun cas, ni pour aucune raison de quelque nature qu'elle soit, les bailleurs mentionnés ne donneront suite à une demande d'indemnité ou de paiement émanant directement des contractants d'ECES.

1. Référence de publication

ECES/PACTE-BF/AO/FO-04/2015

2. Procédure

Ouverte

3. Intitulé du programme

Projet d'Appui à la Crédibilité et à la Transparence des Elections au Burkina Faso (PACTE-BF)

4. Financement

Ligne budgétaire de la Commission Européenne - Instrument Contribuant à la Stabilité et à la Paix et financement du Grand-Duché du Luxembourg, de la République d'Autriche, de la République fédérale d'Allemagne, de la République Française et du Royaume du Danemark – Projet d'Appui à la Crédibilité et à la Transparence des Elections au Burkina Faso.

5. Pouvoir adjudicateur

Centre Européen d'Appui aux Elections – ECES



Union
Européenne



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Coopération luxembourgeoise

Grand-Duché de
Luxembourg



COOPÉRATION
AUTRICHIENNE POUR LE
DÉVELOPPEMENT

République d'Autriche



République Fédérale
d'Allemagne



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ambassade de France
au Burkina Faso

République
Française



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DANIDA
COOPÉRATION DANOISE
AU DÉVELOPPEMENT

Royaume du
Danemark

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Description du marché

Le Centre Européen d'Appui aux Élections a reçu le mandat de contribuer à l'organisation matérielle des scrutins au Burkina Faso à travers un appui technique et opérationnel à la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI). Le projet d'appui au processus électoral de 2015-2016 au Burkina Faso est financé à travers l'Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix (ISP) du budget de la Commission Européenne, ainsi que grâce aux co-financements et contributions du Grand-Duché du Luxembourg, de la République d'Autriche, de la République Fédérale d'Allemagne, de la République Française et du Royaume du Danemark. ECES compte acquérir des **gilets électoraux** pour les élections de 2015 et 2016.

Les normes et les règles de l'UE en matière de passation des marchés sont d'application. Dans ce contexte, le présent marché consiste à procéder à l'achat et livraison DDP (Delivered Duty Paid = Rendu droits acquittés) à Ouagadougou (Burkina Faso), de **103.100 (cent trois mille cent) gilets électoraux livrés du 7 septembre 2015 au 30 septembre 2015**

7. Nombre et intitulés des lots

Non, 1 lot unique

CONDITIONS DE PARTICIPATION

8. Éligibilité et règle de l'origine

La participation au marché est ouverte à toutes les personnes morales qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires. La participation au marché est aussi ouverte aux organisations internationales.

9. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un contrat de fournitures, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.3.3 du **Guide Pratique**

10. Nombre d'offres

Les soumissionnaires peuvent soumettre seulement une offre par lot. Les offres ne portant que sur une partie d'un lot ne seront pas prises en considération. Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise au cas où son offre serait retenue pour plusieurs lots. Les soumissionnaires ne peuvent pas soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les fournitures requises dans le dossier d'appel d'offres.



Union
Européenne

Grand-Duché de
Luxembourg

République d'Autriche

République Fédérale
d'Allemagne

République
Française

Royaume du
Danemark

11. Garantie de soumission

Les soumissionnaires doivent fournir une **garantie de soumission de 14.500 EUR** (*quatorze mille cinq-cents Euros*) lors de la remise de leur offre. Cette garantie sera restituée aux soumissionnaires non retenus une fois que l'appel d'offres aura été mené à terme, et à l'attributaire ou aux attributaires après la signature du contrat par toutes les parties. Cette garantie sera utilisée si le soumissionnaire n'honore pas toutes les obligations stipulées dans l'appel d'offres.

Vous trouverez en Annexe deux Modèles de Garantie de Soumission :

- Modèle de Garantie de Soumission standard (sans date limite de validité) et
- Modèle de Garantie de Soumission avec date limite de validité lorsque cela est requis (exemple : lorsque le droit applicable à la garantie impose une date d'échéance précise ou lorsque le garant peut justifier ne pas être en mesure de fournir une garantie sans date d'échéance déterminée).

12. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une **garantie de bonne exécution** égale à 5% de la valeur du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai de **5 jours** à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par le pouvoir adjudicateur. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité; un nouveau contrat pourra être établi et adressé au soumissionnaire ayant présenté la deuxième offre conforme la moins disante.

13. Réunion d'information et/ou visite de site

Aucune réunion d'information n'est prévue.

14. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

15. Période de mise en oeuvre des tâches

La livraison du matériel doit suivre le calendrier détaillé à établir au moment de la signature du contrat et qui se déroulera impérativement durant la période allant du **7 septembre 2015** **au 30 septembre 2015**.



CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

16. Critères de sélection

Les critères de sélections suivants seront applicables aux soumissionnaires. Dans le cas où l'offre est soumise par un consortium, ces critères seront d'application au consortium dans son ensemble :

- 1) Capacité économique et financière du soumissionnaire (basée sur le point 3 du formulaire de soumission pour l'appel d'offres fournitures) En cas où le soumissionnaire est un organisme public, des informations équivalentes devront être soumises. La période de référence prise en compte est celle des trois dernières années pour lesquelles les comptes ont été clôturés.
 - a) Le **chiffre d'affaires moyen annuel** du soumissionnaire doit être **supérieur au budget de sa proposition financière** pour le présent marché et
 - b) La **proportion des actifs court terme par rapport au passif court terme** devrait être de **au moins 1**. Dans le cas d'un consortium, ce critère doit être respecté par chaque membre du consortium.
- 2) Capacité professionnelle du soumissionnaire (basée sur les points 4 et 5 du formulaire de soumission pour l'appel d'offres fournitures). La période de référence prise en compte est celle des trois dernières années pour lesquelles les comptes ont été clôturés.
 - a) Au **moins 3 personnes** faisant partie des effectifs du soumissionnaire **travaillant** actuellement **dans le domaine** en rapport avec le présent marché.
- 3) Capacité technique du soumissionnaire (basée sur les points 5 et 6 du formulaire de soumission pour l'appel d'offres fournitures). La période de référence prise en compte est celle des trois dernières années pour lesquelles les comptes ont été clôturés.
 - a) Le soumissionnaire doit avoir délivré des fournitures, dans les trois dernières années, dans le cadre d'au moins **un contrat** d'un budget d'au moins **500.000 EUR** (cinq cents mille Euros), dans la fourniture de matériel électoral qui ont été exécutés durant la période suivante : 17/08/2012 au 17/08/2015.

Cela signifie que le(s) contrat(s) au(x)quel(s) le soumissionnaire se réfère pourrai(en)t avoir commencé ou avoir été achevé(s) à n'importe quel moment durant la période indiquée, mais ne doit(vent) pas nécessairement avoir commencé et avoir été achevé(s) durant cette période, ni avoir été exécuté(s) pendant l'intégralité de ladite période. Le soumissionnaire peut se référer soit à des projets achevés pendant la période de référence (même si le projet a démarré avant cette période) ou à des projets qui ne sont pas encore achevés. Dans le premier cas, le projet sera pris en compte dans sa totalité à condition de prouver qu'il a été réalisé convenablement (déclaration du pouvoir adjudicateur compétent, acceptation définitive). Dans le cas d'un projet en cours de réalisation, seule la portion convenablement réalisée pendant la période de référence sera prise en considération à condition d'apporter la preuve adéquate et de détailler la valeur de cette portion convenablement réalisée.



Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. A titre d'exemple, le pouvoir adjudicateur pourrait considérer cela inapproprié lorsque l'offre repose en majeure partie sur les capacités d'autre(s) entité(s) ou y fait appel pour des critères clefs. Si l'offre fait valoir les capacités d'autres entités, elle doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, devront respecter les mêmes règles d'éligibilité et notamment de nationalité, que l'opérateur économique en question. En outre les informations relatives à cette/ces entité(s) tierce(s) pour les critères de sélection pertinents devront être reprises dans un document séparé. Les preuves de leur capacité devront également être fournies lorsque le pouvoir adjudicateur en fait la demande.

17. Critères d'attribution

Prix

SOUMETTRE UNE OFFRE

18. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?

Le dossier d'appel d'offres est disponible à l'adresse Internet suivante : <http://www.eces.eu/>

Il est également disponible auprès du pouvoir adjudicateur :

Administration ECES au Burkina Faso
Immeuble de la station Shell (face à la Bank of Africa)
Deuxième Étage
Au croisement des avenues de la Liberté et de l'Armée
Cité An III
Ouagadougou 01 BP5152 01
Burkina Faso

Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour marché de fournitures inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à

achats@eces.eu

ou

Administration ECES au Burkina Faso
Immeuble de la station Shell (face à la Bank of Africa)
Deuxième Étage
Au croisement des avenues de la Liberté et de l'Armée
Cité An III
Ouagadougou 01 BP5152 01
Burkina Faso



Union
Européenne



Grand-Duché de
Luxembourg



République d'Autriche



République Fédérale
d'Allemagne



République
Française



Royaume du
Danemark

15 juillet 2015

Avis_de_Marche_fr_ECES_FO_04

Page 5 sur 6

(avec mention de la référence de publication indiquée au point 1 : ECES/PACTE-BF/AO/FO-04/2015) au moins 6 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 19. Le pouvoir adjudicateur doit répondre aux questions au moins 5 jours avant la date limite de soumission des offres. Des éclaircissements ou des changements mineurs au dossier d'appel d'offres sont publiés au plus tard 5 jours avant la date limite de soumission des offres sur le site d'ECES:

<http://www.eces.eu/>

19. Date limite de soumission des offres

Le **17 août 2015 à 12h30**, heure locale de Ouagadougou – Burkina Faso.

Pour information, les heures d'ouverture du bureau où est faite la réception des offres sont de 10h00 à 12h00 et de 15h30 à 17h00, heure locale de Ouagadougou – Burkina Faso, du Lundi au Vendredi. Fermé le Samedi, Dimanche et jours fériés.

Le pouvoir adjudicateur ne prendra pas en considération les offres reçues après la date et heure limites.

20. Séance d'ouverture des offres

La séance d'ouverture des offres aura lieu le 17 août 2015 à 12h45, heure locale de Ouagadougou – Burkina Faso.

21. Langue de la procédure

Toutes les communications écrites de cette appel d'offres doivent être faites en français.

22. Base juridique

Règlement (UE) N°236/2014 du Parlement et du Conseil du 11 Mars 2014 énonçant les règles et modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure et Règlement (UE) No 230/2014 du Parlement Européen du Conseil du 11 mars 2014 instituant un instrument contribuant à la stabilité et à la paix – voir annexe A2 du guide pratique (PRAG).

La participation au marché est ouverte à toutes les personnes morales qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires. La participation au marché est aussi ouverte aux organisations internationales.

